

PIC Marseille Provence Alpes :

# Arbre de Noël...sans aiguille ?

Le personnel de la PIC Marseille Provence Alpes attend un geste fort de la direction pour les fêtes de fin d'année ■ Cette année, les 24 et 31 décembre tombent un samedi ■ Le 25 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier tombent un dimanche ■ Le personnel de la PIC Marseille Provence Alpes demande donc, au minimum, l'équivalent en RC d'une vacation ■ La possibilité de travailler à 50% la veille et le lendemain, ainsi que des aménagements d'horaire pour ceux qui travaillent ces jours là.

## Chapiteau Kiffa...

Le **dimanche 18 décembre**, le Père Noël attend les enfants du personnel, au « **Chapiteau Kiffa** » à Vitrolles pour fêter **l'Arbre de Noël de la PIC Marseille Provence Alpes**.

Les agents (*parents*) devaient répondre avant le 28 novembre. Jusque là, tout va bien, seulement, La Poste a omis de dire que ce n'était pas un vrai Chapiteau (*Qui dit Chapiteau, dit Cirque, mais pas à La Poste...*). En fait ce ne sera qu'une **Kermesse**.

La Poste, n'a-t-elle pas voulu répéter (*Pour SUD*), l'erreur de l'année précédente, où les agents travaillaient pendant que d'autres s'amusaient ?

De plus, La Poste (**Le Père Fouettard ?**) avait pénalisé les enfants (**Le Père Noël est bien pour les enfants et non pour les agents !**), en ne leur donnant pas leurs petits Cadeaux, sous prétexte qu'ils ne sont pas venu ou n'ont pu venir !

**A SUD, nous espérons, qu'à ce dit « Arbre de Noël », le Père Fouettard ne punira pas les vilains garnements non obéissants et non travailleurs.**

« Alors que Saint Nicolas distribue des récompenses, le Père Fouettard distribue des coups de fouets ! ».

## Fêtes de fin d'année ...

Cette année, **les 24 et 31 décembre tombent un samedi**. SUD a donc demandé, en déclaration préalable, lors des audiences du 24 et 30 novembre 2011, à la direction de la PIC MPA à ce que l'ensemble du personnel puisse bénéficier d'un pont, comme dans la plupart des entreprises et administrations du département. **Exemples pour le 26 décembre : La Mairie et le Conseil Général seront fermés !**

Pour les régimes travaillant les samedis après-midi, La Poste doit réduire les vacations afin qu'un maximum de personnels :

➤ *Bénéficient d'un jour de repos ces samedis de réveillon.*

➤ *Finissent la vacation le plus tôt possible.*

Les cadres de direction ne travaillent guère les samedis, et encore moins les samedis 24 et 31 décembre : **ce n'est donc qu'une question d'égalité et de respect!** Idem, pour le 25 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier, car ceux-ci tombent un dimanche.

**SUD revendique que la Direction de la PIC rétablisse la tradition des CTC qu'elle a supprimée : " 1 RC pour tout le personnel à l'occasion de la période des fêtes".**

